

**05000 - Fonctionnement de l'Assemblée**

**Désignation de représentants du Conseil  
Départemental dans des organismes tiers**

**Rapport n° CP/2018/251**

**Service gestionnaire :**  
A6 - Secrétariat général

**Résumé :**

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de désigner des représentants du Conseil Départemental dans les organismes tiers et d'annuler certaines désignations prises précédemment.

**1. PROPOSITION DE DESIGNATION POUR SIEGER AUX CONSEILS DES FACULTES  
DE THEOLOGIE CATHOLIQUE ET PROTESTANTE DE STRASBOURG**

Ces deux (sur 37) facultés sont des composantes de l'Université de Strasbourg (*Annexe aux statuts – Article 6 – "Composantes de l'Université de Strasbourg"*).

**1.1. Faculté de théologie catholique**

Par courrier du 22 mars dernier, et suite aux élections concernant les divers collèges statutaires renouvelés le 20 mars 2018, le doyen de cette faculté sollicite le président du Conseil Départemental pour le renouvellement de la désignation de deux membres pour siéger au Conseil d'administration.

A noter qu'aucune désignation de Conseillers départementaux n'avait été effectuée suite au renouvellement de l'Assemblée départementale en 2015.

Il est proposé à la Commission Permanente de désigner Mme Isabelle DOLLINGER, en qualité de membre titulaire et Mme Nicole THOMAS, en qualité de membre suppléant.

**1.2. Faculté de théologie protestante**

Par courrier en date du 20 février 2018, le Doyen de cet institut sollicite le président du Conseil Départemental pour renouveler les désignations des membres titulaire et suppléant pour siéger au Conseil de Faculté.

A noter qu'aucune désignation de Conseillers départementaux n'avait été effectuée suite au renouvellement de l'Assemblée départementale en 2015.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de désigner Mme Danielle DILIGENT, en qualité de membre titulaire et Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, en qualité de membre suppléant.

## **2. PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE DESIGNATION POUR SIEGER AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES (CODERST)**

Cet organisme a pour vocation, non seulement d'examiner l'ensemble des demandes d'autorisation, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement ou de la "Loi sur l'eau", ainsi que tous les sujets relatifs aux politiques publiques dans les domaines de la protection de l'environnement et de la prévention des risques sanitaires et technologiques. L'importance de ces sujets nécessite l'expression du point de vue et l'implication des élus locaux dans les débats.

Par courrier du 18 mai, M. le Préfet a sollicité le Président du Conseil Départemental pour le renouvellement des désignations des membres titulaires et suppléants, mandats expirant le 19 août prochain.

Par délibération N° CD/2015/17 du 25 avril 2015, MM. Rémi BERTRAND et Thierry CARBIENER ont été désignés en qualité de membres titulaires, et Mme Marie-Paule LEHMANN, en qualité de membre suppléant.

Trois membres ont donc été désignés sur les quatre initialement prévus.

Il est donc proposé à la Commission Permanente de décider de renouveler les désignations précédentes et de décider de désigner M. Denis HOMMEL, en qualité de deuxième suppléant.

## **3. PROPOSITION DE DESIGNATION POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CENTRES SOCIOCULTURELS (FDCSC)**

La Fédération des Centres Socio-Culturels est une association de droit local régie par les articles 21 à 79-III du Code civil local.

Selon son article 10, le Département est membre de droit. Il peut donc prétendre à être membre de l'Assemblée Générale. L'article 20 précise également que les membres de droit font partie du Conseil d'administration.

A ce jour, le Département n'est pas représenté au sein de cet organisme.

La FDCSC est impliquée dans les projets et démarches portées par le Département du Bas-Rhin, tels que la mobilisation et l'accueil des volontaires en service civique et l'élaboration et l'évolution des contrats d'objectifs avec les centres socio-culturels. La Fédération travaille également à la sécurisation des centres sociaux en lien avec la CAF. Elle a participé également aux travaux des Assises Départementales de l'engagement.

Des axes de travail pourraient, à l'avenir, se développer dans la mise en œuvre du schéma enfance famille jeunesse et notamment les axes qui font appel à la démocratie d'implication, au développement des PEPS ou la mise en place de tiers lieux autour de la problématique du numérique dont les usages intéressent fortement aussi les CSC.

La parentalité, la mobilité européenne et les projets transfrontaliers constituent également des axes de développement pour la fédération.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé à la Commission Permanente de décider de désigner Mme Catherine GRAEF-ECKERT, pour représenter le Département, en qualité de membre titulaire, au sein des deux instances de cet organisme (Assemblée générale et Conseil d'administration).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de procéder à la désignation des représentants du Conseil Départemental dans les organismes et instances figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.*

Strasbourg, le 29/06/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY